

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/09/2021

Dossier complet le :

12/10/2021

N° d'enregistrement :

16777

1. Intitulé du projet

Régularisation et modernisation du site aquacole des Iles de Lérins sur la commune de Cannes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LERINS FISH

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme HEMAR Directeur général Aquafrais Cannes - Lerins Fish

RCS / SIRET

8 3 2 4 5 7 8 7 3 0 0 0 1 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Installation classée soumise à autorisation rubrique 2130 Pisciculture marine avec production supérieure à 20t par an Projet soumis à autorisation environnementale Projet soumis à déclaration IOTA au titre de la rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, d'un montant supérieur à 160 000 euros mais inférieur à 1900000 euros.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Aquafrais Cannes est située à Cannes dans les Alpes-Maritimes (06). L'entreprise possède aujourd'hui 5 sites aquacoles qui produisent du loup et de la daurade. Ils sont situés dans le Golfe de la Napoule et dans le Golfe Juan. Aquafrais Cannes a organisé sa production entre différentes filiales détenues à 100%. La société LERINS FISH est l'une de ces filiales.

Dans le cadre du renouvellement de la stratégie d'exploitation de Aquafrais Cannes, le projet consiste à régulariser la déclaration ICPE du site des îles de Lérins dont la production dépasse les 20 t par an et à moderniser le site aquacole qui est aujourd'hui en mauvais état. Ce dépassement existait antérieurement à la reprise du site par Aquafrais Cannes en 2017.

La ferme actuelle possède des infrastructures en JetFloat maintenant des cages carrées sur une structure flottante en plastique. Le but est de passer sur 8 cages flottantes rondes de 16 m de diamètre. Ce nouveau dispositif sera légèrement décalé par rapport à la concession actuelle pour éviter toute interaction avec les herbiers de Posidonie et le coralligène en place. Le site sera localisé sur des fonds plus profonds et nécessitera un système d'ancrages plus important permettant d'assurer une meilleure sécurité des structures et donc des usages à proximité.

La production aquacole sera similaire à celle d'aujourd'hui avec 120 T par an, mais une régularisation sera réalisée concernant les autorisations de production ICPE.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet de régularisation et de modernisation du site des îles de Lérins sont de:

- sécuriser les infrastructures et leurs ancrages en prenant en compte les aspects environnementaux et les usages sur la zone
- implanter un nouveau type de cage ronde et d'ancrage adaptés permettant une grande résistance au mauvais temps, des besoins réduits en surface émergée, tout en offrant des conditions plus saines pour le grossissement des poissons
- rester sur une occupation en surface similaire à la concession actuelle
- régulariser l'autorisation ICPE du site pour prendre en compte la production réelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les étapes seront les suivantes:

- Mise en place des nouveaux systèmes de mouillages sur le site décalé,
- Montage des 8 cages circulaires à terre et amenées sur le site par bateau (4 rotations envisagées),
- Positionnement des nouvelles cages et amarrage de celles ci,
- mise en production des nouvelles cages,
- Retrait des infrastructures existantes sur le site (en surface et mouillages) et nettoyage des fonds,
- Évacuation à terre pour retraitement en filières spécifiques.

Les nouvelles cages de 16 m de diamètre seront installées dans un réseau de mailles d'ancrage de 28 m de côté. Ce réseau sera positionné à 3 m de profondeur et chaque coin sera relié à un bout rattaché par la suite à une chaîne et une ancre. Le dimensionnement retenu prévoit des longueurs d'ancrages plus importantes pour sécuriser au maximum le site en condition de tempête cinquantennale grâce à une modélisation effectuée dans le golfe.

De plus, des investigations en plongées ont été réalisées pour que le positionnement des ancres soit impérativement réalisé en dehors de toutes zones d'herbiers de Posidonie ou de coralligène.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La stratégie d'élevage sera la même que celle qui est suivie aujourd'hui par Aquafrais Cannes . Le site sera constitué de 8 cages rondes contre une vingtaine de cages carrées sur train aujourd'hui. Ce site sera utilisé principalement pour le grossissement des poissons.

La mise en place des cages circulaires permettra d'avoir de meilleures conditions pour la croissance des poissons, et d'optimiser les différentes phases d'exploitation.

Les opérations de production nécessitent un trafic régulier entre la concession à terre (Batterie) et la ferme estimée entre 2 à 5 rotations jours en fonction des besoins de pêche et de nourrissage.

Les poissons capturés depuis les cages seront emmenés à terre pour être conditionnés et envoyés vers les différents établissements de transformations ou de ventes. Ce qui est déjà le cas actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le projet est soumis à une autorisation environnementale au titre de la rubrique 2.1.3.0 de l'annexe 3 à l'article R511-9 du Code de l'environnement des procédures globales à suivre des ICPE.

Il fera l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 qui sera jointe à la demande d'autorisation conformément à l'article R. 214-32, II, 4, b.

Le site possède déjà une autorisation d'exploiter au titre des cultures marines (AECM)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de concession actuelle	8 250 m ²
Emprise en surface après travaux du train de cage	6 280 m ²
Superficie occupée par les cages	1 650 m ²
Capacité de production inchangée	120 tonnes / an
Montant des travaux (hors prix des cages)	40 000 euros
Montant d'achats des cages et mouillages	240 000 euros

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au Nord de l'île Sainte Marguerite à
Cannes

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 3 2' 2 3 " 94 Lat. 0 7° 0 3' 2 4 " 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type 2: Iles de Lérins: 93M000003 et 93M000004 à 250 m de la ZNIEFF continentale de type 2: Iles de Lérins - 930012585 Les installations actuelles sont présentes sur ce site depuis plus de 20 ans
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au large de la commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1 km du fort royal de l'île Sainte-Marguerite
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone de PPRT ni en PPRN approuvé ou prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site Natura 2000 Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins (FR9301573)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 240 mètres du site classé de l'île Sainte Marguerite et sa forêt (93C06015)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une consommation d'eau potable est liée à certaines des activités de la ferme mais dans des proportions très minimes et uniquement dans sa phase d'exploitation sur le site à terre.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux seront liés aux opérations de retrait des cages et des mouillages actuellement en place sur le site aquacole des îles de Lérins. Les matériaux pouvant être réutilisés avec les nouvelles structures seront repris, et les autres évacués selon la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pour la modernisation du site et notamment l'ancrage des cages peut impacter la faune et la flore locale. Des inventaires ont été réalisés pour que l'ensemble des ancrages soit strictement positionné en dehors de zone d'herbier de Posidonie ou de coralligène, ce qui explique le léger déplacement du site. En phase exploitation, l'activité liée à la ferme aquacole sera similaire à celle qui est en place aujourd'hui. Les nouvelles cages seront moins impactantes car elles réduiront l'ombrage provoqué actuellement par le train de cage flottant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la localisation des ancrages a été définie de manière à éviter les endroits où se situent des espèces sensibles (herbiers de Posidonie, coralligène). Pour la phase exploitation, les habitats d'importance communautaires étant évités, le site n'aura pas d'incidences supplémentaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface occupée en surface pour le projet de modernisation du site aquacole de îles de Lérins sera similaire à la surface occupée actuellement. Néanmoins, les emprises sur le fonds seront plus larges en terme d'espace mais moindre en terme d'emprise réelle car des ancres seront utilisées à la place des corps morts actuels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations ont été dimensionnées de manière à résister aux conditions météo-océaniques fortes pouvant être observées sur le site grâce à des modélisations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sont en lien avec l'exploitation des infrastructures et la production de poissons d'élevage. Le projet n'engendrera pas plus de risques que ceux existants. Le projet résulte également d'une stratégie de gestion de ces risques sanitaires et zoonosaires par l'amélioration du renouvellement des eaux engendré par le passage sur des cages rondes indépendantes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site nécessite des rotations avec le site à terre (Batterie) estimées entre 2 et 5 par jour en fonction des opérations de pêche, de nourrissage et d'entretien.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront uniquement en lien avec la présence de la barge de travaux et sa grue permettant de positionner les ancrages et de retirer l'existant, et du remorqueur mobilisé pour le tractage des cages sur site durant les travaux. Ceux ci seront néanmoins réalisés sur un temps court estimé à 15 jours. De plus, la ferme est située à l'écart de toute habitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble du traitement des pêches sera effectué à terre. De même que le stockage de l'aliment. Aucun stock n'est prévu sur le site.</p> <p>Les déchets organiques issus de l'élevage seront évacués et traités à terre selon la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les rejets seront limités aux émissions de la barge de travaux et du remorqueur, qui respecteront les normes en vigueur.</p> <p>En phase d'exploitation les rejets sont liés aux fonctionnements des moteurs des embarcations nécessaires à la production. Ces rejets sont déjà existants et ne seront pas plus importants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets sont en phase d'exploitation et liés à la présence des poissons et de leurs rejets fécaux dans la masse d'eau. Le site de Lérins avait justement été initialement choisi car les conditions hydrodynamiques favorisent la dispersion. Sur l'emplacement retenu, la bathymétrie plus importante (passant de 28 m à 39 m) permettra d'augmenter encore cette dispersion. De plus, les installations ne seront plus positionnées au dessus de coralligène. Des traitements peuvent être réalisés sur les cages en cas de parasitose ou de pathologie, mais ceux ci sont très encadrés et peu fréquents.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux liée aux opérations de retrait des cages et des ancrages actuellement en place sur le site aquacole des îles de Lérins.</p> <p>Production de déchets organiques produits par les poissons d'élevage: ces rejets sont déjà présents avec l'activité actuelle de la ferme et ne seront pas plus importants. L'ensemble de ces déchets est évacué et traité à terre selon la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement de la ferme a été décalé pour éviter les impacts environnementaux, mais les usages ont également été pris en compte lors de ce travail. Notamment la zone dédiée aux mouillages située au nord. Il n'y aura donc aucune modification sur les activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase amont du projet : Une sélection de sites, un choix de structures d'élevage adaptés et un projet de stratégie de production globale ont été réalisés par SINAPS Consult. Des inventaires faune flore sur l'ensemble de la zone, une cartographie de la limite supérieure de l'herbier ainsi qu'une analyse de la qualité des sédiments (CREOCEAN et CSIL) ont été menés pour éviter tout impact direct ou indirect sur les biocénoses protégées lors du positionnement des ancrages. (Voir Annexe dédiée) Le site envisagé pour le positionnement permet même, en décalant la ferme, d'éviter toute incidence sur le coralligène présent actuellement en dessous des cages.

En phase travaux, les incidences seront en lien avec le retraits des mouillages actuels et la mise en place des nouveaux. Les fonds étant occupés par des sédiments sableux non contaminés, le risque de propagation de fines est très restreint mais sera surveillé visuellement.

Des kits antipollution seront à disposition et des barrages de confinement d'hydrocarbures seront mis en place en cas de pollution accidentelle liée à une avarie des barges de travaux ou du remorqueur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modernisation du site de Lérins s'inscrit dans une réelle volonté d'amélioration des conditions de production et de sécurité du site, en respectant les enjeux environnementaux et les usages de la zone. Des études spécifiques ont été menées (Dimensionnement et stratégie de production, mesures courantologiques, modélisation, inventaires faune flore, caractérisation de la qualité du milieu) de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux et éviter toute incidence sur des espèces ou habitats protégés. Ces études seront intégrées à l'autorisation environnementale nécessaire au projet. La séquence ERC a été respectée pour éviter et réduire les impacts du projet qui seront restreint aux travaux et le projet en phase d'exploitation permettra au contraire d'avoir des incidences positives. Les impacts liés à l'activité aquacole seront les mêmes avant et après le projet de modernisation puisque la production du site reste inchangée mais régularisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CANNES

le, 27 septembre 2021

Signature



